

# COMMUNE DE POTIGNY

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 30 mars 2011

**Présents :** M. Gasnier, M. Roussel, M<sup>me</sup> Knedlik, M. Kaminski, M. Defenouillère, M. Kepa, M. Benoît, M. Sauvée, M<sup>me</sup> Maunoury, M<sup>me</sup> Kiszko, M. Perrier, M<sup>me</sup> Domogala, M. Hébert.

- Vote des Comptes Administratifs 2010 pour la Ville, le Service des Eaux, le Service Assainissement, le Transport Scolaire, l'Atelier Relais, le Lotissement des Jardins et le Lotissement du Chemin Neuf :

	<b>Fonctionnement (résultat dépenses/recettes €)</b>	<b>Investissement (résultat dépenses/recettes €)</b>
<b>Ville</b>	179 390,64	- 537 864,92
<b>Service des Eaux</b>	17 815,60	9 223,47
<b>Service Assainissement</b>	24 808,35	19 832,40
<b>Transport Scolaire</b>	513,66	-
<b>Atelier Relais</b>	2 727,69	0,00
<b>Lotissement des Jardins</b>	0,00	0,00
<b>Lotissement du Chemin Neuf</b>	0,00	243 458,24

- Choix de l'option technique « Giratoire » dans la réalisation de la voie nouvelle desservant l'entrée de l'EHPAD. Coût : 121 046,56 € TTC.

- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise au bénéfice d'un agent communal ayant obtenu un reclassement professionnel dans le cadre de la Promotion Interne 2011 (décision du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados). Modalités : temps plein à compter du 01/04/11.

- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, en vue du remplacement ponctuel d'un chauffeur de car admis à la retraite. Modalités : temps non complet (15/35<sup>ème</sup>, à compter du 04/04/11).

- Accord de principe pour une consultation en vue de la réalisation de rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite à la médiathèque, au bureau de Poste et à la salle du Suvez. Dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Général du Calvados.

### Questions et informations diverses :

- menace de fermeture d'une classe à l'école primaire (M.M. Roussel et Benoît) ;
- inquiétude quant à la réapparition précoce de mousses sur certains enduits de l'église (M. Sauvée) ;
- conditions d'accueil et de séjour des Gens du Voyage (M. Hébert) ;
- rénovation intérieure du local de l'ancienne Perception (M<sup>me</sup> Knedlik).

Séance levée à 21h15.